



## Etranger investir en france

Par **elidrissi**, le **26/05/2010** à **13:33**

Bonjour, je suis en collaboration, d'un achat de fonds de commerce à 80000.EU mais je veux savoir les lois en vigueur, à suivre pour s'engager et gérer mon business de très près, en restant en situation légale et régulière, de l'octroi de visa jusqu'au droit de résidence ; car je voudrais pas perdre mes 100.000.EU en me surprenant avec un visa légale (moi et ma femme) merci